



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS Séance du mardi 26 avril 2023

L'an deux mille vingt-trois, le 26 avril à 17h30, les membres du Conseil d'administration du Centre Communal d'Action Sociale de Libourne se sont réunis dans la salle de réunion du CCAS, sur convocation du Président du CCAS, qui leur a été envoyée le 20 avril 2023, conformément à l'article R 123.-16 du code de l'Action Sociale et des Familles.

Date de convocation : 20 avril 2023				
Membres du Conseil	Présent-e	Absent-e, excusé-e	Pouvoir	Donne pouvoir à
1. Philippe BUISSON - Président			X	Sandy CHAUCHEAU
Membres élus				
2. Sandy CHAUCHEAU - Vice-Présidente	X			
3. Bénédicte GUICHON	X			
4. Esther SCHREIBER	X			
5. Karine BERRUEL			X	Esther SCHREIBER
6. Marie-Noëlle LAVIE	X			
7. Marie-Antoinette DALLAIS		X		
Membres nommés				
8. Monique VILLA - UDAF	X			
9. Maryse ZELI - APF	X			
10. Josiane GABARROS - APEI	X			
11. Michèle LACOSTE - LE LIEN			X	Monique VILLA
12. Béatrice RATOUIN - PFP	X			
13. Liliane ESCUREDO - Club La Bienvenue	X			
SOUS-TOTAL	9	1	3	
Total présents, représentés ou ayant donné pouvoir :				12

Assistaient à la séance :

M David BARREAU, Directeur du CCAS de Libourne
Mme Laurence SCHOCKMEL, directrice adjointe du CCAS de Libourne
Mme Marie-France LAFAGE Responsable Pôle Moyen du CCAS de Libourne
Mme Sylvia BROUSSE, Assistante administrative

2023-04-03 2SAAD : Vote du compte administratif 2022

Vu le Code général des collectivités territoriales et notamment ses articles L.1612-12 et suivants et L.212-31,

Vu les articles L.232-11 et suivants du Code des juridictions financières,

Sur proposition de Madame la Vice-présidente,

Après en avoir délibéré et à l'unanimité (11 membres présents ou ayant donné pouvoir - non-participation du Président)

Les membres du conseil d'administration autorisent Monsieur le président ou son représentant à adopter les résultats 2022 présentés par section et par groupe pour le budget annexe SAAD (Aide à Domicile) :

Section de fonctionnement

LES DEPENSES			
GROUPE	OBJET	BP + DM 2022	CA 2022
1	Dépenses afférentes à l'exploitation courante	67 000.00	53 481.28
2	Dépenses afférentes au personnel	2 104 378.00	2 047 369.02
3	Dépenses afférentes à la structure	34 000.00	29 252.27
TOTAL		2 205 378.00	2 130 102.57

LES RECETTES			
GROUPE	OBJET	BP + DM 2022	CA 2022
1	Produits de la tarification	1 441 638.00	1 325 829.05
2	Autres produits relatifs à l'exploitation	763 740.00	806 241.88
3	Produits financiers et non encaissables	0.00	0.00
TOTAL		2 205 378.00	2 132 070.93

Résultat de l'exercice : 1 968.36 €

Section d'investissement

LES DEPENSES			
	Objet	BP + DM 2022	Réalisé 2022
13	Subventions d'investissement	0.00	0.00
20	Immobilisations incorporelles	0.00	0.00
21	Immobilisations corporelles	38 141.00	19 934.35
TOTAL		38 141.00	19 934.35

LES RECETTES			
	Objet	BP + DM 2022	Réalisé 2022
001	Résultat d'investissement reporté	32 640.33	/
10	Dotations, fonds divers et réserves	0.00	0.00
28	Amortissements des immobilisations	5 500.67	5 460.41
TOTAL		38 141.00	5 460.41

SLOW

Résultat de l'exercice : - 14 473.94 €
Excédent N-1 : 32 640.33 €
Résultat de clôture : 18 166.39 €
Restes à réaliser dépenses : 0 €

Certifié exécutoire compte tenu de la transmission en
Sous-Préfecture et de la publication, le

Fait à Libourne

Le Président informe que la présente délibération peut
faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant
le Tribunal administratif de Bordeaux dans un délai de
deux mois à compter de sa publication et de sa
réception par le représentant de l'Etat.

La Vice-Présidente
Sandy CHAUCHEAU



Pour expédition conforme

Pour le Président
Par délégation
Sandy CHAUCHEAU
Vice-Présidente du CCAS



